

<p><u>SEANCE DU 25 FEVRIER 2020.</u></p>

L'an deux mille vingt, le 19 du mois de Février, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le Jeudi 25 Février 2020 à 20 h.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr TURCAUD, Mme ROUSSEAU, Mr PUAUD Mme de LA TOUR, Mme RAGOT, Mr CHUPEAU.

EXCUSES : Mme PAJOU Mme BOUSSEAU, Mme RAUD

Mme PAJOU a donné procuration à Mr PEAUD.

Mme BOUSSEAU a donné procuration à Mme RAGOT.

Mme RAUD a donné procuration à Mr PUAUD.

ABSENTS : Mr MATHONNEAU.

Patricia SALLÉ a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire propose que Mr de BEAUSSE, Président de la Commission des finances préside les votes des comptes administratifs. Le Conseil Municipal valide la proposition de Mme le Maire.

Le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2020 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du Jeudi 30 Janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1- BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.
- 2- BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2019.
- 3- BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DE RESULTAT.
- 4- VOTE DES TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020.
- 5- BUDGET COMMUNAL : BUDGET 2020.
- 6- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.
- 7- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2019.
- 8- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DE RESULTAT
- 9- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : BUDGET 2020.
- 10- BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.
- 11- BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE : COMPTE DE GESTION 2019.
- 12- BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE : AFFECTATION DE RESULTAT
- 13- BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE : BUDGET 2020.
- 14- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.
- 15- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2019.
- 16- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : AFFECTATION DE RESULTAT
- 17- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : BUDGET 2020.
- 18- VOYAGE SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION.
- 19- QUESTIONS DIVERSES.

2020-02-01- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mr Philippe de BEAUSSE.
Le compte administratif commune 2019, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, est présenté au vote à main levée du Conseil Municipal :

Présents : 11 Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 Dépenses</u>	829 452.00	758 072.22
<u>2 Recettes</u>	829 452.00	922 144.04
<i>Résultat 2018 (art. 002)</i>		0.00
RESULTAT cumulé à affecter		+164 071.82
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	1 413 832.86	468 054.33
<i>Déficit</i>		
<u>2 - Recettes</u>	1 413 832.86	422 568.10
<i>Excédent 2018 (art 001)</i>		127 654.03
RESULTAT cumulé a affecter		+82 167.80

2020-02-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020-02-03 AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2019.

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, commune, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement net cumulé de 164 071.82 €.

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	164 071.82 €
* Section de fonctionnement (art. 002)	
* Section d'investissement (art. 1068)	164 071.82 €
* Section d'investissement (art. 001) Dépenses	82 167.80 €

2020-02-04 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAL 2020.

Après présentation des conséquences de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les recettes communales, il est expliqué au Conseil Municipal que le taux de la taxe d'habitation est figé. Il est proposé au Conseil Municipal de figer l'ensemble des taux des différentes taxes communales pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (Présents :11 Votants :14 Pour : 12
Abstention : 2 Contre : 0) l'application des taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

- o Taxe d'Habitation : 19.09%
- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.97%
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.97 %

2020-02-05 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020.

Présentation au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Commune 2020 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 833 960.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 010 000.00 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11 Votants : 14 Pour : 12 Abstention : 2
Contre : 0)

2020-02-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mr Philippe de BEAUSSE.
Le compte administratif assainissement 2019, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, est présenté au vote à main levée du Conseil Municipal :

Présents : 11 Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	114 309.04	27 842.59
<u>2 - Recettes</u>	114 309.04	48 408.87
<i>Résultat 2018 (art. 002)</i>		72 809.04
RESULTAT cumulé à affecter		+ 93 375.32
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	284 212.36	14 508.77
<u>Déficit reporté 2017</u>		
<u>2 - Recettes</u>	284 212.36	27 345.57
<i>Résultat 2018 (art. 001)</i>		93 453.32
RESULTAT		+106 290.12

2020-02-07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion assainissement dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020-02-08 AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2019.

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, assainissement, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 93 375.32 €.

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assainissement, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	93 375.32
* Section de fonctionnement (art. 002)	93 375.32
* Section d'investissement dépenses (art. 001)	106 290.12

2020-02-09-BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Assainissement 2020 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 134 875.32 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 267 615.44 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0
Contre : 0).

2020-02-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSIETTE GOURMANDE 2019.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mr Philippe de BEAUSSE.

Le compte administratif Assiette Gourmande 2019, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, est présenté au vote à main levée du Conseil Municipal : Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	28 801.00	5 395.66
<u>2 - Recettes</u>	28 801.00	22 856.28
<i>Excédent reporté 2018</i>		6 000.00
RESULTAT cumulé à affecter		+23 460.62
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	29 607.34	16 430.54
<i>Résultat 2018 (art. 001)</i>		0
<u>2 - Recettes</u>	29 607.34	17 036.38
<i>Résultat 2018 (art. 001)</i>		4 770.96
RESULTAT		5 376.80

2020-02-11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSIETTE GOURMANDE 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion Assiette Gourmande dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020-02-12 – AFFECTATION DU RESULTAT ASSIETTE GOURMANDE 2019.

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, Assiette Gourmande constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement net cumulé de 23 460.62 €.

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget Assiette Gourmande, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	23 460.62
* Section de fonctionnement (art. 002)	6 000.00
* Section d'investissement (art. 1068)	17 460.62
* Section d'investissement (art. 001)	5 376.80

2020 -02 -13 –VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSIETTE GOURMANDE 2020.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Assiette Gourmande 2020 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 28 800.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 30 637.42 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11 Votants :14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0).

2020-02-14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2019.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mr Philippe de BEAUSSE.

Le compte administratif Lotissement des Vergers 2019, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, est présenté au vote à main levée du Conseil Municipal :

Présents : 11 Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<i>1 - Dépenses</i>	147 777.49	142 768.95
<i>2 - Recettes</i>	147 777.49	142 768.95
RESULTAT cumulé à affecter		0.00
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<i>1 - Dépenses</i>	285 485.90	151 642.30
<i>Résultat 2018 (art. 001)</i>		133 758.41
<i>2 - Recettes</i>	285 485.90	142 677.49
<i>Résultat 2018 (art. 001)</i>		0.00
RESULTAT		- 142 723.22

2020-02-15 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT DES VERGERS 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion lotissement des Vergers dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-02-16 AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DES VERGERS 2019.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement étant équivalentes il n'y a pas d'affectation de résultat à réaliser.

2020-02-17-BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2020.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif lotissement des Vergers 2020 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 172 725.00 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 285 448.22 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11 Votants : 14 Pour : 12 Abstention : 2
Contre : 0)

2020-02-18 VOYAGE SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION.

Une demande de subventionnement a été adressée à la mairie pour le voyage scolaire des cycles 3. Comme il y a 3 ans, il est prévu que les enfants partent sur deux jours à Nantes. La commune est sollicitée pour une subvention à hauteur de 20 € par élève. 47 enfants devraient participer à ce voyage soit 940 € de subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ATTRIBUT une subvention de 20 € par élève participant au voyage scolaire de l'école public des P'tits Marrons.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

2020-02-19 QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la tenue des élections municipales les 15 et éventuellement le 22 Mars prochain. Elle demande aux Conseillers disponibles de tenir le bureau de vote.

Mme de la TOUR informe que Mme Hélène GRASSET, Esthéticienne, souhaiterait se faire connaître par le biais de la prochaine lettre d'information. Ses coordonnées sont transmises à la commission communication.

Mr PEAUD informe d'une prochaine réunion de la commission communication pour la mise en place de la lettre d'information trimestrielle.

Mr PEAUD informe de la mise en place de la base de données BAL ADRESSE pour permettre aux secours un repérage rapide des habitations sur la commune.

Mr PICANT informe des dégradations qui ont eu lieu à la cantine municipale. Une plainte a été déposée auprès des services de la gendarmerie. La porte d'entrée devra être changée.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.

De La TOUR Anne		PEAUD Christian	
MATHONNEAU Patrick	Absent	PICANT Yves	
SALLE Patricia		ROUSSEAU Marie-Claude	
PAJOU Françoise	Absent	RAGOT Séverine	
CHUPEAU Henri		RAUD Marie-Thérèse	Absent
BOUSSEAU Elodie	Absent	TURCAUD Robert	
De BEAUSSE Philippe		PUAUD Maurice	
De LA TOUR Anne			